

**Sujet :** [INTERNET] Parc photovoltaïque communes de DIROL et GERMENAY

**De :** "roland.j

**Date :** 18/10/2022 10:56

**Pour :** <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Merci de faire suivre ce message ainsi que la pièce jointe à **Madame Bernadette COSTE**, commissaire enquêteur.

Mr. Roland J

*À l'attention de Mme Bernadette COSTE, commissaire enquêteur*

**Objet : Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur les Communes de DIROL et de GERMENAY**

Madame,

Suite à ma visite à la Mairie de Dirol le jeudi 6 octobre 2022 et à nos échanges, je vous adresse ci-dessous les éléments, fruits de ma réflexion sur ce projet.

En préambule, je tiens à préciser que je ne suis pas opposé à la production électrique par des panneaux photovoltaïques. Par contre je suis contre l'accroissement de l'emprise sur les sols quels qu'ils soient, car c'est un des éléments moteur de l'accélération du réchauffement climatique d'une part et de l'assèchement des nappes phréatiques d'autre part.

Mon historique du site

Je suis né au hameau de Sauvigny, commune de Marigny sur Yonne, soit à 2kms du site.

En 1971, j'avais 19 ans, j'ai assisté à la déforestation de ce site et au massacre d'arbres centenaires (tous les gens du secteur venaient y cueillir le muguet et ramasser les champignons).

Les arbres ont fait le bonheur des scieries locales (chênes et hêtres), par exemple la scierie de Dirol.

Cette forêt était le « poumon » du secteur et en même temps la réserve d'eau pour les terres et les prairies voisines.

Une forêt de feuillus a cette capacité, par ses racines profondes et une couche d'humus très importantes, à stocker l'eau en grande quantité. C'est un gage de fraîcheur lors des périodes chaudes.

Après quelques années de cultures, avec des résultats médiocres, en partie à cause de l'humidité..., les propriétaires ont décidé de drainer le site.

Mon Père a exploité une prairie située au bord du ruisseau du Bouillon (il coule à quelques centaines de mètres du site et se jette dans la rivière l'Yonne à Monceau le comte), jusqu'à sa retraite en 1981.

De mémoire, je ne l'ai jamais vu transporter de l'eau pour abreuver les vaches charolaises dans cette pâture. Le ruisseau coulait pratiquement toute l'année.

Cette année, début mars il était déjà à sec.

Pour moi il est regrettable qu'un tel projet ait pu voir le jour, alors qu'il a impacté tout l'environnement local et le bien être de la vie locale humaine ou animale.

Ce projet est un non sens économique :

La structure juridique qui porte aujourd'hui le foncier est une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) basée dans le Puy de Dôme. Les résultats financiers vont au siège de la société. Sur le plan local, à part l'impôt foncier payé aux communes, rien.

Phénomène aggravant, ce type de structure permet la cession des parts de capital sans aucun contrôle de la SAFER.

Je vous renvoie au journal national Marianne et un article récent sur ce sujet faisant état du rachat de 1700 hectares dans le département du Cher, par des investisseurs Chinois... et ce n'est malheureusement pas un cas isolé

Je peux comprendre que certains élus locaux ne voient que la manne financière reversée par les porteurs du projet. Il est grand temps d'élever le niveau d'information pour ne plus dire : le maire est d'accord alors moi aussi....

Les propriétaires de ce foncier ne sont intéressés que par le retour sur investissement sans autre considération. Ces gens font et défont nos paysages, ce sont des prédateurs.

Ils veulent faire pousser du fourrage haut de gamme entre les panneaux et le vendre en dehors du département.

Bonjour le bilan carbone avec le transport par camions.

Je précise que sous les panneaux il ne pousse rien, la surface utile est diminuée d'autant. Je l'ai vérifié sur le site de Faye sur la commune de Verneuil au sud de Decize (voir photo jointe).

Il existe aujourd'hui des solutions pour toutes les communes qui veulent équiper des toitures privées ou publiques en panneaux photovoltaïques, dans le cadre de structures juridiques collectives, sans augmenter l'emprise au sol !

Ce projet est un non sens écologique :

Outre l'augmentation de l'emprise au sol qui va développer le ruissellement de l'eau entre les panneaux, les nappes phréatiques seront encore moins alimentées qu'aujourd'hui.

Les panneaux vont également emmagasiner de la chaleur la journée et la restituer la nuit, contribuant de manière importante au

réchauffement climatique.

Les onduleurs et transformateurs sont bruyants.

Lors d'une récente réunion publique le 24/09/2002, le Maire de Challement, petite commune voisine, a indiqué que des relevés météorologique effectués depuis la déforestation on montré un accroissement des températures locales anormales ainsi qu'une baisse très sensible de la pluviométrie (environ 400mm/an quand la moyenne est à 650 mm/an).

La présence des panneaux va encore aggraver ces deux aspects.

Il faut bien comprendre que les promoteurs ne sont pas seuls sur ce territoire, il y a aussi des habitants qui ont le droit de demander le respect de leur environnement et cadre de vie!

Ce projet est un non sens agricole :

Le déboisement était déjà un non sens, car il n'est pas besoin d'être ingénieur agricole pour comprendre que le potentiel en culture, de ces terres ne permettra jamais des rendements importants. Nous ne sommes pas en Beauce....

50 ans après la premiere erreur guidée par la recherche du profit à tout prix, nous ne pouvons pas cautionner une deuxième « connerie » au nom de la recherche de rentabilité.

A l'époque du déboisement les opinions locales n'étaient pas favorables au projet.

Mais ces gens savent communiquer. Ils ont intégré la CUMA locale (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), dont le président était encore il y a quelques semaines, le Maire de Germenay... Je comprends qu'il soit favorable au projet.

Avec le changement d'orientation de production agricole sur le site (foin), ils n'ont plus besoin du matériel de culture et devront donc reverser une somme rondelette à la CUMA.

Ce n'est jamais clair quand les intérêts sont croisés.

Il est profondément regrettable que le droit Français ait permis de raser 155ha de forêt en 1971 sans aucun avis des locaux.

Cette erreur ne doit pas nous autoriser à en commettre une seconde aujourd'hui.

Faisons preuve de bon sens. Aucuns panneaux dans nos forêts et terres agricoles !

N'oublions surtout pas que nous « artificialisons » l'équivalent de la surface moyenne d'un département Français tous les 7 ans !!!!

Ci-dessous la définition du mot artificialisation reprise sur le site de l'INSEE :

Transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle. Ce changement d'usage des sols, le plus souvent irréversible, a des conséquences qui peuvent être préjudiciables à l'environnement et à la production agricole.

L'artificialisation résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures, sous l'influence de la dynamique démographique et du développement économique. Les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

L'artificialisation des sols, et notamment leur imperméabilisation, amplifie le ruissellement de l'eau au détriment de son infiltration, et participe ainsi à l'érosion des sols, est à l'origine de coulées d'eau boueuse et accentue le risque d'inondation. Le ruissellement contribue également à la dégradation de la qualité chimique et écologique des eaux en intensifiant le transfert de sédiments chargés de contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires). L'artificialisation des sols peut aussi provoquer un déstockage de carbone rapide et conséquent, qui contribue au changement climatique lorsque le sol n'est pas très vite couvert (végétation, revêtement). Enfin, elle affecte la biodiversité en fragmentant les habitats naturels et en transformant irrémédiablement les écosystèmes et les paysages.

C'est édifiant. Je crois qu'il est important que les deux équipes Municipales de Dirol et Germenay, analysent et comprennent ces éléments afin de cesser de voir uniquement les aspects de retour financier. Nombre de communes voisines sont entrain de s'opposer par votes à ce projet, ils seraient les seuls à décider de détruire notre espace commun.

De Germenay ; vous ne verrez pas les panneaux et de Dirol non plus. Par contre de Sauvigny, Asnan, Challement quels paysages défigurés.

Merci de m'avoir reçu et j'espère lu.



Sans virus [www.avast.com](http://www.avast.com)

— IMG\_3548.jpg —



— Pièces jointes : —

IMG\_3548.jpg

137 Ko